

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. THIERRY SANTELLI / M. JEAN-MARC PERRIN

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 17 Octobre 2017

OBJET : Achat de prestations auprès de la société Rainbow Pro Cycling, propriétaire de l'équipe cycliste "Delko Marseille Provence KTM", pour la saison sportive 2018.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A approuvé l'achat de prestations à la société SAS Rainbow Pro Cycling, propriétaire de l'équipe « Team Delko Marseille Provence KTM » de sa date de notification au 31 décembre 2018 couvrant la saison cycliste 2018, pour un montant prévisionnel maximum de 400 000 € TTC, pour lequel sera lancée une procédure de marché négocié sans mise en concurrence préalable, suivant l'article 30 I 3 c du décret n° 2016- 360 du 25 mars 2016 relatif au Code des Marchés Publics en raison des droits d'exclusivité détenus par cette société.

La dépense totale correspondante, soit 400 000,00 € TTC maximum, sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée